La SPV salue les premières mesures pour l'école à visée inclusive

À plusieurs reprises, la SPV a mis la question de l'école à visée inclusive au centre de ses préoccupations. Rien d'étonnant, étant donné que c'est la première thématique que le terrain souhaite aborder tant les besoins sont importants. Deux enquêtes produites par la SPV - une en novembre 2020 et une autre en janvier 2023 - avaient permis de développer des revendications sur ce thème. À force de persévérance et de propositions, la SPV, et ses membres, ont été finalement entendus. Ainsi, la SPV salue les premières mesures annoncées et se réjouit de poursuivre intensément les travaux avec le Département sur toutes les thématiques relatives à l'école vaudoise.

Depuis plusieurs années, la thématique de l'école à visée inclusive est la première préoccupation du terrain. La SPV est intervenue à plusieurs reprises sur cette thématique afin de répondre aux besoins et difficultés des collègues. Notamment, deux enquêtes avaient été menées afin de faire un bilan de l'introduction du Concept 360° et une autre pour disposer de l'avis du terrain sur l'école à visée inclusive. Les conclusions de cette dernière enquête et de celle portée par le département de l'enseignement et la formation professionnelle (DEF) étaient peu ou prou les mêmes.

La SPV a développé un grand nombre de propositions et de revendications afin d'améliorer les conditions de mise en oeuvre de l'école à visée inclusive. Avec la conférence de presse de ce jour du DEF et les mesures annoncées pour 2023, la SPV fait le constat qu'elle a été entendue. Elle salue ainsi les annonces du département. La SPV sera attentive à la mise en oeuvre et aux effets des mesures concrètes prises. Pour l'école, il s'agit d'un premier pas important. Les prochains seront tout aussi essentiels et devront être discutés avec les partenaires.

C'est également dans cette perspective que la SPV défendra notamment le développement de mesures directes pour les élèves (par exemple co-enseignement, augmentation du nombre de périodes d'enseignement spécialisé), la transparence des moyens alloués aux établissements et la facilitation des démarches afin d'obtenir un accompagnement des élèves en difficulté suffisant, adéquat et rapide.

En ce qui concerne les autres dossiers que le DEF a mis en avant lors de la conférence de presse, la SPV souhaite rappeler quelques revendications. Concernant l'amélioration de la relation avec les parents, la SPV soutient l'idée de la clarification des rôles dans la gestion de l'école, tant le conflit entre parents et enseignant·e·s peut être préjudiciable pour tout le monde. A propos de la volonté de renforcer les MINT, la SPV rappelle que, dans le cadre de la réforme du cadre général de l'évaluation, elle avait notamment fait la proposition d'augmenter le nombre de périodes des OCOM (de 2 à 3) afin de développer les compétences orientées métiers des élèves. Enfin sur la thématique de la maturité fédérale, la SPV attend avec impatience le début des discussions avec le DEF tout en rappelant sa position qui défend, avec les autres organisations syndicales, un système dit « 11+4 » (onze années d'école obligatoire et 4 pour la maturité gymnasiale).

Pour le Comité cantonal SPV, Gregory Durand, président